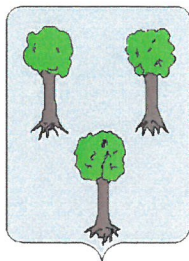


2020 · 054

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
19 juin 2020

Séance du 25/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_029

Avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a adhéré, en signant le contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020, avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (délibération n°2019-038) puisque la commune était concernée par une opération d'enfouissement des réseaux électrique - Rue de la Mairie et Impasse de la Forge - relative au programme du SDE04 pour l'année 2019 (liste 1).

Il est également rappelé aux conseillers que le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit territoires infra-départementaux. Plusieurs séries de réunions ont été organisées afin d'expliquer la démarche et faire émerger des projets. Lors de son assemblée de juin 2019, le Conseil Départemental a voté à l'unanimité les contenus des huit contrats départementaux de solidarité territoriale.

Certaines opérations suffisamment avancées ont déjà fait l'objet d'attribution de subventions lors des précédentes assemblées délibérantes (liste 1).

Les autres opérations, ont fait l'objet d'échanges complémentaires afin d'en préciser l'éligibilité, les échéances, ainsi que les plans de financement prévisionnels lors des dernières réunions de concertation (liste 2). L'ensemble des opérations retenues et les montants plafonds relatifs aux fonds d'intervention départementale figurent dans l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale. C'est le cas notamment pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques sur la commune - Chemin de la Grand' Pièce - qui doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre de cette année.

RF
DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/06/2020

004-210401097-20200625-D_2020_029-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

2020 055

:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020, avec le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence , afin de permettre l'instruction des dossiers de demande de subvention pour les opérations identifiées.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2020 004-210401097-20200625-D_2020_029-DE